

RÉPONSE DE GAZIFÈRE INC. À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À L'AJOUT D'UNE EXCLUSION À LA FORMULE DE MÉCANISME INCITATIF, À LA FIXATION D'UN TAUX DE RENDEMENT SUR L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE POUR L'ANNÉE TÉMOIN 2014, À LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2012 AU 31 DÉCEMBRE 2012, À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2014 ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2014

PHASE 2 – FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2012 AU 31 DÉCEMBRE 2012

1. Référence : Pièce B-0020, GI-10, document 1.2.

Préambule :

La Régie constate que les volumes de vente dans les secteurs résidentiel et commercial ont diminué alors que le nombre de clients dans ces deux secteurs ont augmenté.

La Régie constate également que les volumes de vente dans le secteur industriel en service interruptible sont supérieurs aux volumes prévus par Gazifère pour la demande de ses clients au tarif 9 en 2012.

Demandes :

1.1 Veuillez expliquer la baisse des volumes dans les secteurs résidentiel et commercial.

Réponse 1.1 :

Tel que retrouvé à la pièce GI-10, document 1.2, lignes 3 et 7, colonne 7, les volumes de vente normalisés aux secteurs résidentiel et commercial ont diminué de 1% respectivement en 2012 par rapport aux données de 2011. Les 3 facteurs suivants expliquent cette variation tant au secteur résidentiel qu'au secteur commercial.

- 1) La baisse de 2,7% des degrés-jours en 2012 constitue le facteur le plus important. Puisque, tant au secteur résidentiel qu'au secteur commercial, une grande partie des consommations sont associées au chauffage des bâtiments, cette diminution dans les degrés-jours explique une baisse importante des volumes résidentiel et commercial. Les degrés-jours normaux pour l'année 2012 se chiffrent à 3 105 alors que ceux de 2011 se chiffrent à 3 191.2.**
- 2) La baisse des volumes liés aux programmes d'efficacité énergétiques du distributeur ainsi que la publicité axée sur la conservation de l'énergie expliquent aussi une**

GI-20

Document 1

Page 1 de 9

Requête 3840-2013

partie de la baisse observée dans les volumes en 2012. En effet, Gazifère remarque que l'usage moyen des clients diminue d'année en année.

3) Enfin, cette baisse est partiellement compensée par la hausse des volumes provenant des additions de clients de 2012.

1.2 Veuillez expliquer les résultats réels obtenus par rapport aux prévisions pour chacun des clients industriels en service interruptible.

Réponse 1.2 :

Voici la ventilation des ventes réelles en service interruptible pour chacun des clients au tarif 9 comparativement aux prévisions pour l'année témoin 2012 :

Description	Ventes réelles 2012 (m ³)	Prévisions 2012 (m ³)	Écart (m ³)
Client #1	15 303 991	14 256 640	1 047 351
Client #2	5 462 922	4 000 000	1 462 922
Total	20 766 913	18 256 640	2 510 273

Nous remarquons que les deux clients ont consommé un peu plus que prévu en 2012. Ceci s'explique par le fait que ces clients ont choisi le gaz naturel en 2012 au lieu d'une autre source d'énergie et ce, fort probablement à cause de son prix avantageux. Veuillez noter toutefois que les écarts observés cette année (écart total de 2 510 273 m³) sont beaucoup moins élevés que les écarts observés dans le cadre de la fermeture 2011 pour ces deux clients (écart total de 9 501 983 m³). Les améliorations effectuées à la méthode de prévision des ventes au service interruptible à partir de l'année témoin 2012 expliquent sans aucun doute cette baisse au niveau des écarts de prévisions.

2. Référence : Pièce B-0021, GI-10, document 1.3.

Préambule :

Les charges d'exploitation de Gazifère liées aux services entre compagnies affiliées sont en hausse de 74,6 k\$ en 2012, comparativement à 2011. Le distributeur explique cette augmentation par le fait qu'au cours de l'année 2012, le département de vérification interne d'EGD a effectué une vérification chez Gazifère.

Demande :

2.1 Veuillez préciser en quoi consiste la vérification interne effectuée par EGD.

Réponse 2.1 :

Selon la lettre de mandat du service de la vérification interne d'EGD, voici en quoi consiste la vérification effectuée.

L'objectif de la vérification interne était de :

- **Évaluer les processus de gouvernance de Gazifère Inc. et ce selon les principes du « Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission's » (COSO).**
- **Identifier les problèmes importants dans le processus d'approvisionnement.**

La vérification interne a mis l'accent sur les principes de gouvernance de COSO suivants :

- **l'intégrité et les valeurs éthiques ;**
- **la philosophie de gestion et le style de fonctionnement ;**
- **la structure organisationnelle ;**
- **la pertinence de l'information financière ;**
- **les autorités et les responsabilités ;**
- **les politiques et pratiques des ressources humaines ;**
- **le risque entourant la communication de l'information financière ;**
- **le risque de fraude ;**
- **les politiques et les procédures entourant la communication de l'information financière ;**
- **la communication de l'information financière ;**
- **la communication interne et externe ;**
- **le conseil d'administration ; et**
- **les objectifs de la communication de l'information financière**

Les vérificateurs internes ont effectué des entrevues avec des personnes qui ont un contrôle sur les activités clés de l'information financière, examiné les documents clés de la gouvernance, distribué un questionnaire détaillé aux employés de Gazifère et effectué des tests, sous une base d'échantillonnage, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 octobre 2012. Les vérificateurs internes ont également passé en revue le processus d'approvisionnement, y compris l'identification des fournisseurs, la pertinence de la politique d'achat et des procédures et le respect de ces procédures pour tous les types de transactions d'achat.

- 3. Références :**
- (i) Pièce B-0023, GI-10, document 1.5 ;
 - (ii) Décision D-2011-186, pages 24 et 25.

Préambule :

(i) Gazifère présente la ventilation des charges d'exploitation 2012 regroupées sous le titre « Comptes différés, charges réglementaires, PGEÉ et autres », dont un montant de 444 600 \$ pour le PGEÉ 2012. Gazifère indique qu'il s'agit des exclusions approuvées par la Régie dans sa décision D-2011-186.

(ii) Au paragraphe 74 de la décision D-2011-186, la Régie approuve les exclusions pour lesquelles Gazifère demande une autorisation, dont un montant de 484 600 \$ relié au PGEÉ 2012.

Demande :

- 3.1 Veuillez concilier le montant relatif au PGEÉ 2012 de 444 600 \$, selon la référence (i) avec le montant de 484 600 \$ présenté à la référence (ii).

Réponse 3.1 :

Tel que retrouvé au paragraphe 74 de la décision D-2011-186, la Régie approuve un montant de 484 600\$ relié au PGEÉ 2012. Toutefois, au paragraphe 179 de cette même décision, la Régie demande à Gazifère de soustraire du budget du PGEÉ la partie du salaire du directeur des ventes et de l'efficacité énergétique qu'elle y a allouée. Elle lui demande également de réviser le calcul du revenu requis 2012 en tenant compte de ce changement. En se conformant à ce paragraphe, le montant de 484 600\$ est donc passé à 444 600\$.

- 4. Références :**
- (i) Pièce B-0018, GI-10, document 1, page 2 ;
 - (ii) Pièce B-0018, GI-10, document 1, page 3 ;
 - (iii) Pièce B-0031, GI-11, document 3, pages 1 et 2.

Préambule :

(i) Le compte de stabilisation de la température préliminaire comptabilisé dans les ventes aux états financiers de 2012, s'élève à 286 660 \$. Le compte de stabilisation de la température final relatif aux ventes en 2012 s'élève à 893 608 \$, ce qui représente un écart de 606 948 \$.

(ii) Le compte de stabilisation de la température préliminaire comptabilisé avec le coût du gaz aux états financiers 2012, est de 172 320 \$. Le compte de stabilisation de la température final relié au coût du gaz en 2012, s'élève à 505 262 \$, ce qui représente un écart de 332 942 \$.

(iii) Aux fins de la conciliation du compte de stabilisation de la température entre la base de tarification et les états financiers vérifiés, Gazifère indique qu'un ajustement de 274 k\$ doit être

GI-20

Document 1

Page 4 de 9

considéré. Ce montant représente la différence entre 606 948 \$ de la référence (i) et 332 942 \$ de la référence (ii).

Demandes :

- 4.1 Veuillez expliquer et justifier la différence entre le traitement comptable réglementaire et le traitement comptable statutaire.
- 4.2 Veuillez donner les références reliées aux comptes de la température préliminaires comptabilisés aux états financiers selon les références (i) et (ii), le cas échéant.

Réponse 4.1 et 4.2 :

Il ne devrait pas y avoir de différence entre le traitement comptable réglementaire et le traitement comptable statutaire. Toutefois, un ajustement réglementaire en ce qui concerne le compte de stabilisation de la température a été effectué dans la fermeture des livres 2012 puisqu'après la fin d'année et les états financiers vérifiés complétés, Gazifère a réalisé que les degrés-jours utilisés dans le calcul de la stabilisation de la température 2012 ne reflétaient pas le changement de méthode comptable en ce qui concerne les volumes de gaz naturel non facturé. Tel que spécifié à la pièce GI-9, document 1, maintenant que Gazifère comptabilise le gaz non facturé en fin de mois et dans le but d'assurer une cohérence, les degrés-jours utilisés dans le calcul de la stabilisation de la température doivent être exprimés sur une base calendrier. Si Gazifère n'apportait pas ce changement aux degrés-jours, elle se trouverait à normaliser les volumes de vente qui sont maintenant sur la base calendrier avec des degrés-jours sur une base cyclique. Ce non appariement des données utilisées dans le calcul de la stabilisation de la température fausserait les résultats. Ce sont malheureusement ces résultats qui se retrouvent à l'état des résultats vérifiés. L'ajustement réglementaire effectué en fermeture des livres corrige cette erreur. En procédant à cette correction, Gazifère effectue le bon partage d'excédent de rendement avec ses clients selon les résultats réels 2012.

- 5. Références :**
- (i) Pièce B-0026, GI-11, document 1.1.1 ;
 - (ii) Pièce B-0015, GI-9, document 1, page 2.

Préambule :

En référence (i) :

À la ligne 11 Gazifère présente l'effet mensuel de la normalisation de la température en m³.

En référence (ii) :

« Maintenant que Gazifère comptabilise le gaz non facturé en fin de mois et dans le but d'assurer une cohérence, les degrés-jours utilisés dans le calcul de la normalisation de la température sont eux aussi exprimés sur une base calendrier. La normalisation de la température calculée pour l'année 2012 reflète donc ce changement. »

Demandes :

5.1 Veuillez présenter, pour chacun des mois où il y a eu des volumes de normalisation, les paramètres ayant permis d'établir ces volumes (volume normalisé, degrés-jours normaux et réels).

Réponse 5.1 :

Description	Volumes sensibles à la température (1000 m ³)	Degrés-jours base cyclique réels	Degrés-jours base cyclique normaux	Volumes de normalisation 2012 (1000 m ³)
Janvier	17 306.5	702.4	704.2	51.9
Février	13 450.6	607.5	640.0	712.9
Mars	8 603.2	455.9	504.9	920.5
Avril	5 460.0	251.6	311.5	1 299.5
Mai	635.3	123.9	114.4	-48.9
Juin	185.8	10.0	3.5	-120.7
Octobre	4 040.5	110.4	71.5	-1 422.2
Novembre	10 710.2	280.1	246.7	-1 274.5
Décembre	13 820.7	465.3	480.2	442.3
Total	74 212.7	3 007.1	3 076.9	560.7

Description	Volumes sensibles à la température	Degrés-jours base calendrier réels	Degrés-jours base calendrier normaux	Volumes de normalisation 2012
Janvier	17 306.5	699.9	702.0	51.9
Février	13 450.6	547.8	587.0	968.4
Mars	8 603.2	341.4	466.0	3 140.2
Avril	5 460.0	237.0	212.0	-573.3
Mai	635.3	30.7	43.0	254.7
Juin	185.8	3.5	0.0	-185.8
Octobre	4 040.5	145.1	170.0	695.0
Novembre	10 710.2	428.1	347.0	-2 024.2
Décembre	13 820.7	575.5	578.0	55.3
Total	74 212.7	3 009.0	3 105.0	2 382.2

5.2 Veuillez expliquer l'impact du changement dont il est question en référence (ii) sur les volumes de normalisation pour 2012.

Réponse 5.2 :

Ce changement a fait en sorte que les volumes de normalisation sont passés de 560 700 m³ à 2 382 200 m³ dans le calcul de la stabilisation de la température tel que détaillé ci-haut, ce qui a fait en sorte que les revenus ont augmenté de 606 948\$ (voir GI-10, document 1, note 2, page 2 de 3) et le coût du gaz a augmenté de 332 942\$ (voir GI-10, document 1, note 6, page 3 de 3). Cette correction dans le calcul de la stabilisation de la température a donc fait augmenter la marge brute de 274 006\$.

- 6. Références :** (i) Pièce B-0028, GI-11, document 1.2.1;
(ii) Pièce B-0029, GI-11, document 1.2.2, pages 1 et 2.

Préambule :

En référence (i) :

Gazifère présente la répartition mensuelle du gaz perdu.

En référence (ii) :

Gazifère identifie une série de causes pouvant expliquer le gaz perdu :

« Il est également important de comprendre qu'une surestimation du gaz naturel non facturé à la fin d'une période créera une sous-estimation du gaz naturel perdu pour cette même période mais aura un effet contraire sur la période subséquente puisque le gaz non facturé à la fin d'une période est considéré dans le calcul du gaz perdu de la période subséquente.

Tel que spécifié dans le cadre du dossier de la fermeture des livres 2011, requête 3793-2012, il existe toujours, en plus de l'impact dû à l'estimation du gaz perdu, d'autres facteurs qui peuvent influencer le pourcentage de gaz naturel perdu établi en fin d'année. Ces facteurs sont les suivants:

- la quantité de gaz naturel utilisée pour purger et remplir les nouvelles conduites principales et les nouveaux branchements installés au courant de l'année;*
- le vol de gaz naturel;*
- les fuites causées par des dommages, lors d'entretien ou autres; et*
- la précision des compteurs. »*

Demande :

- 6.1 Veuillez préciser davantage, pour chacun des mois où le taux de gaz perdu excède 3 % (gaz perdu du mois / volume des achats du mois), les facteurs qui peuvent expliquer ces taux.

Réponse 6.1 :

Les mois où le taux de gaz perdu a excédé 3% en 2012 suite à la mise en place de la méthode d'estimation du gaz naturel non facturé ont été les mois de mai, juin, septembre et décembre. Nous remarquons également qu'au cours des mois d'avril, juillet, octobre et novembre, le taux de gaz perdu se situait sous le seuil de 0%.

Tel que déjà spécifié à la pièce GI-11, document 1.2.2, la nouvelle méthode mise en place pour établir le gaz naturel non facturé en fin de mois demeure une estimation et par conséquent, le gaz perdu calculé sur une base mensuelle repose lui aussi sur une méthode approximative. La surestimation/sous-estimation du gaz naturel non facturé à la fin d'une période créera une sous-estimation/surestimation du gaz naturel perdu de cette même période mais aura un effet contraire sur la période subséquente. Nous en voyons une illustration dans l'établissement du taux de gaz perdu en 2012 selon la nouvelle méthode établie cette année. En effet, la sous-estimation possible du gaz naturel non facturé à la fin des périodes de juin et septembre a eu un effet contraire sur les mois subséquents, soit en juillet et octobre. En combinant le résultat du gaz perdu des mois de juin et juillet, soit 101 200 m³ divisé par les volumes d'achats de ces mêmes mois, soit 12 027 800 m³, on obtient un taux de gaz perdu de 0,84%. En effectuant le même exercice pour les mois de septembre et octobre, on obtient un taux de gaz perdu de 1,24% (213 500 m³ / 17 144 700 m³).

Gazifère n'est pas en mesure de cibler un facteur ou un événement précis qui aurait pu engendrer un taux de gaz perdu excédant 3% pour certains mois. Par contre, tel que spécifié à la pièce GI-11, document 1.2.2, Gazifère entend investiguer plus en profondeur les installations de certains clients industriels consommant peu de gaz naturel à certaines périodes de la journée et beaucoup à d'autres périodes et ce, afin de déterminer s'il y a lieu d'effectuer des modifications d'installations des compteurs chez ces clients pour améliorer l'exactitude des lectures de compteurs. S'il s'avère que le profil de consommation de ces clients à grand débit justifie d'effectuer de telles modifications, ce n'est qu'à partir du moment où les changements seront effectués chez ces clients que Gazifère pourra constater l'impact à la baisse de ces changements sur le taux de gaz perdu. À ce moment-ci, il est impossible pour Gazifère d'identifier ou de quantifier ce facteur comme étant un facteur précis pouvant expliquer le taux de gaz perdu.